

CAUMONT SUR DURANCE

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE



PIECE N° 4



SOLiHA HABITAT
ET TERRITOIRES 84
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Conçu par	COMMUNE
Dressé par	SOLiHA84
JB.PORHEL	Chargé de mission Urbanisme
A.BARBIEUX	Chargé d'opération Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme

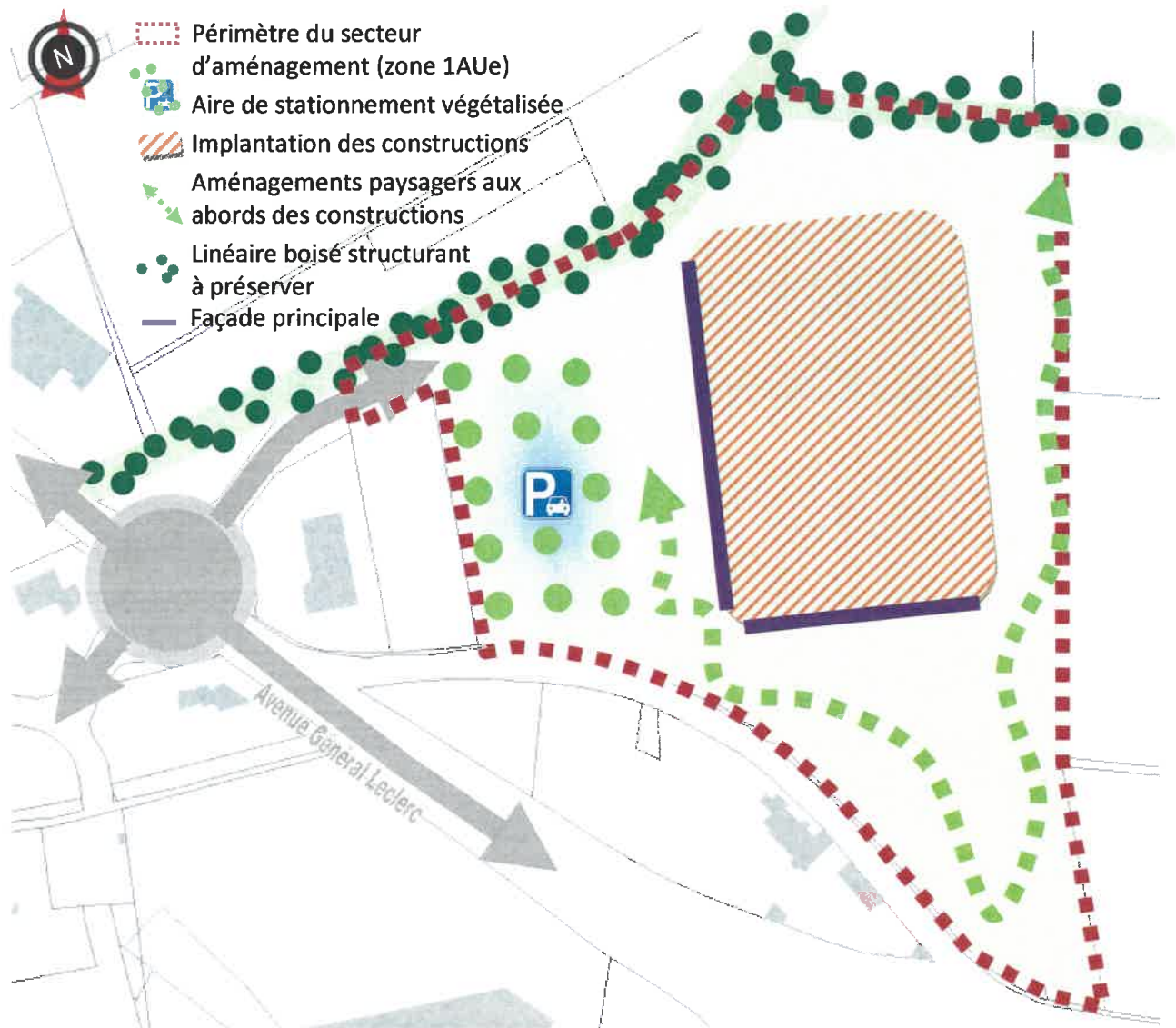
-
Révision allégée n° 1
-

Extrait d'Orientations d'Aménagement et
de Programmation (OAP)

*DOCUMENT DESTINE A LA CONCERTATION
DE LA POPULATION*

02/08/2018

SCHEMA D'AMENAGEMENT



PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- En matière de déplacement, l'accès devra être unique depuis le giratoire de l'Avenue Général Leclerc. Par ailleurs, un espace de stationnement devra être prévu à l'entrée du site et devra être végétalisé.
- La hauteur des constructions devra être cohérente à l'échelle du site, et ne devra pas être supérieure à 12 m par rapport au niveau du terrain naturel. Par ailleurs les bâtiments devront former un ensemble contiguë et la façade principale du bâtiment (enseignes, etc.) devra être orientée vers l'Ouest et/ou vers le Sud.
- Les éléments naturels structurants sur la façade Nord devront être préservés afin d'optimiser l'insertion dans l'environnement des futures constructions. Par ailleurs, des espaces paysagers de pleine terre devront être prévus aux abords du secteur d'implantation des constructions (sauf en cas d'impératifs techniques = accès, etc.)

- La gestion du pluvial devra être traitée à l'échelle de l'aménagement et adaptée à l'opération en fonction du type d'occupation prévue (type de construction, aménagements extérieurs, ...). L'ouvrage des eaux pluviales devra être intégré à l'aménagement paysager.